

ELECTRO BRAIN 2023-2024 – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

1. Horaire

Planning	
8h30 - 8h45	Démarrage de la journée
8h45 - 9h00	Présentation générale
9h00 - 12h30	Épreuve pratique
12h30 - 13h00	Lunch
13h00 - 15h30	Suite de l'épreuve pratique
15h30 - 16h15	Test, mise sous tension, finalisation de la grille de cotation et feedback de l'évaluateur aux accompagnateurs présents
16h15 - 16h45	Démontage réalisé par le candidat

2. Généralités

- L'épreuve a pour objectif de mesurer les connaissances et compétences des candidats dans les domaines suivants : la technologie, la réglementation, les méthodes de montage et de câblage.
- L'épreuve comporte 3 parties :
 - Une épreuve théorique sous forme de QCM en ligne qui doit être effectuée dans les locaux de l'école/du centre de formation au plus tard **1 semaine** avant l'épreuve pratique. Le QCM sera disponible à partir du **15 janvier 2024**. Vous trouverez les modalités pratiques à ce sujet sur notre [site](#).
 - Une épreuve pratique.
 - Une épreuve de recherche de défauts. Celle-ci sera réalisée sur une installation similaire à leur propre installation en conformité au référentiel SFMQ.
- Le candidat se rend à l'épreuve avec **son propre coffre à outils**. Chaque candidat se verra attribuer un panneau numéroté pour réaliser l'épreuve pratique.
- Volta met à la disposition de chaque candidat, une boîte contenant les composants à câbler (plus que nécessaire) ainsi que le dossier technique comprenant les schémas utiles à la réalisation.
- Durant l'épreuve, les évaluateurs sont chargés de guider les candidats, si besoin en est (avec une répercussion sur la cotation). De cette façon, le candidat pourra aller le plus loin possible dans la réalisation de son montage.
- Aucun résultat ne sera communiqué au candidat le jour de l'épreuve. Un moment est prévu pour lui (ainsi qu'à son accompagnateur) donner du feedback. Les points positifs et ceux à améliorer seront mis en lumière.
- Les panneaux montés et câblés ainsi que les composants mis à la disposition du candidat restent la propriété de Volta, organisateur des épreuves.
- Un lunch sous forme de sandwiches est prévu tant pour les candidats que pour les accompagnateurs.
- Chaque candidat est évalué par un évaluateur. Ce dernier complète, par candidat, un document d'évaluation standard. Ce document est un ensemble de compétences et critères conformes au profil professionnel de l'installateur électrique résidentiel ou de l'installateur électrique industriel. L'épreuve est évaluée selon des critères objectifs :
 - le respect des règles de sécurité et le port des EPI ;
 - la qualité et le soin apporté à la réalisation ;
 - le bon fonctionnement du montage ;
 - l'exactitude des réponses données à la recherche de défauts.

3. Feedback

Chaque candidat ayant obtenu minimum 50 % à la théorie et 50 % à la pratique recevra après sa participation un document d'assessment. Chaque participant recevra également sa grille de cotation où seront déclinées toutes ses compétences.

4. Dispositions à prendre par l'école/le centre

- Les accompagnateurs et candidats utilisent leurs propres moyens de locomotion pour se rendre sur le lieu de l'épreuve. Volta ne prend pas en charge les frais de déplacement.
- L'école/le centre (les accompagnateurs) est responsable des candidats qui participent aux épreuves, et ce, avant, pendant et après les épreuves. Ceci concerne les candidats qui sont inscrits via leur école/centre.
- Les accompagnateurs ne peuvent pas entrer dans les locaux où se déroulent les épreuves pratiques, sauf autorisation d'un membre du personnel de Volta.
- Les accompagnateurs sont chargés d'informer correctement leurs candidats concernant :
 - l'horaire ;
 - l'outillage à emporter ;
 - les mesures de sécurité ;
 - le règlement (diffuser le présent document aux participants) ;
 - les documents en lien avec l'épreuve.
- **La présence d'un accompagnateur est obligatoire durant toute la journée d'épreuve.** Le fait de quitter le lieu de l'épreuve pourrait mettre fin définitivement à l'épreuve de ses candidats.

EN CAS D'ABSENCE D'UN CANDIDAT LORS DE LA JOURNÉE D'ÉPREUVE :

Toute absence à la journée d'épreuve doit être communiquée à Volta le plus rapidement possible.

L'inscription des candidats implique que l'école/le centre a pris note de la date de la journée d'épreuve et est responsable de la présence de ses candidats.

La signature de la liste de présence implique que chaque candidat a lu et approuvé le présent règlement.

5. Dispositions à prendre par le candidat

Généralités

- Les candidats ne sont pas autorisés à parler entre eux, et ce, dès le début de l'épreuve.
- Les candidats qui ont terminé l'épreuve doivent quitter le local où se déroule l'épreuve.
- Les candidats ne peuvent poser des questions qu'aux évaluateurs attitrés.
- Toute tricherie ou tentative de tricherie mettra immédiatement fin à l'épreuve du ou des candidat(s) concerné(s) ainsi qu'à l'annulation des résultats.
- L'utilisation du téléphone portable ou appareil photo pourra être utilisé uniquement dans le cadre de l'épreuve et avec l'approbation de l'évaluateur.
- Chaque coffre à outils doit être marqué du nom de son propriétaire.

Matériel

- Les candidats manipuleront le matériel, l'outillage avec soin pendant le montage et le démontage.
- Une attention particulière sera portée aux points suivants :
 - utilisation de tournevis adéquats pour le serrage des vis, ... ;
 - pattes de fixation pour rail DIN sur les disjoncteurs ;
 - utilisation de systèmes de raccord rapides sans vis (barrette de terre, borniers, ...).
- Si le candidat ne sait pas comment faire pour enlever un câble d'un bornier, il ne doit pas le forcer. Il doit faire appel à son évaluateur pour recevoir les conseils nécessaires et ne perdra pas de points pour cette aide.
- Si un composant manque ou est défectueux, le candidat doit le signaler immédiatement à son évaluateur.
- À la fin de l'épreuve, le candidat procédera au démontage et remettra son panneau dans l'état initial. Les composants seront déposés par le candidat dans les boîtes d'origine prévues à cet effet et dans les films protecteurs. Exception pour les câbles usagés qui seront déposés dans un bac spécifique. ATTENTION ! La façon de procéder au démontage, rangement, nettoyage est également pris en considération dans la cotation.

Sécurité

- Le port d'une tenue de travail adéquate, de chaussures de sécurité et de lunettes de sécurité est obligatoire ! Les EPI plus spécifiques tels que gants isolants et écrans faciaux seront mis à disposition des candidats par Volta lors de la prise de mesures sous tension.
- Le port de lunettes de sécurité est obligatoire pour les candidats à l'épreuve résidentielle. Mais une attention particulière sera portée sur leur utilisation pendant les phases de câblage où le risque de contact avec les yeux est important.
- Les candidats ne sont pas autorisés à effectuer les mesures sous tension ainsi que la mise en service sans la présence de leur évaluateur.
- Tout manquement aux règles élémentaires de sécurité mettra fin immédiatement à l'épreuve et à l'annulation des résultats.

6. Vie privée

Volta asbl attache une grande importance à la confidentialité et à la protection des données privées. Nous traitons les données à caractère personnel conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur dans l'Union européenne depuis le 24 mai 2016.

Utilisation des photos/vidéos

Lors d'Electro Brain, des photos/vidéos seront prises par Volta (ou par un tiers, à la demande de Volta). Celles-ci sont prises lors de l'accueil, de l'épreuve ainsi que durant le moment de networking qui suit. Les photos et le matériel visuel sont ou seront utilisés aux fins suivantes :

- illustrer des articles sur Electro Brain dans des newsletters et des publications de Volta ;
- illustrer du contenu sur le site de Volta et Watt's Up ;
- illustrer du contenu sur les médias sociaux ;
- utiliser les images (photos/vidéos) dans un film promotionnel.

Les photos et images sont conservées tant que vous ne retirez pas votre permission.

Les personnes qui ne souhaitent pas être photographiées doivent le signaler au collaborateur de Volta à leur arrivée à la réception.

Utilisation et sauvegarde des données privées

Nous conservons les données personnelles des candidats participant aux épreuves sectorielles de l'année scolaire 2023-2024 pendant 5 années scolaires (jusqu'en juin 2029). Concrètement, il s'agit du nom, du prénom et de la date de naissance. Ceci afin de mesurer l'embauche des candidats ayant participé aux épreuves sectorielles au cours de cette période dans le secteur de la SCP 149.01.

Les résultats des candidats sont analysés de façon globale pour chaque épreuve dans le but d'identifier les compétences (avec les points forts et les points d'attention) des candidats afin d'évaluer la qualité des formations données aux jeunes/adultes et de les ajuster le cas échéant.

Les résultats individuels des candidats sont transposés d'une part dans un document d'évaluation (assessment) et par la suite enregistrés dans une grille de cotation.

Ces documents ainsi que l'Electropass sont remis à l'école/centre qui les remet à son tour aux candidats. Volta garde la version électronique des documents (grille de cotation et assessment) jusqu'à l'année scolaire suivante dans le seul but d'en fournir une copie aux candidats qui ne possèdent plus les originaux.

Après traitement des résultats dans une analyse globale et dans un document d'évaluation individuelle (assessment), les résultats individuels sont détruits.

Les données privées des accompagnateurs/enseignants seront uniquement gardées à des fins de communication pour le bon déroulement d'Electro Brain 2023-2024 et pour l'envoi des invitations de la prochaine édition d'Electro Brain. Concrètement, il s'agit du nom, prénom et des données de contact.

Les candidats/accompagnateurs/enseignants ont le droit de demander l'accès à leurs propres données personnelles. Ils peuvent demander leurs données personnelles, les visualiser et éventuellement les faire corriger voire les supprimer en nous contactant via privacy@volta.be.